



CONSEIL MUNICIPAL

du 13 MARS 2018

COMPTES-RENDUS

des délégations

de Monsieur Le Maire

COMPTE RENDU de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

MIS EN PLACE PAR DELIBERATION DU 22 NOVEMBRE 2016

Décision de renonciation :

- S.C.I. ORA -
Terrain de 355 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section BR n° 74, situé 319 Traverse de la Muée.
- Messieurs Clément et Pierre GABRIELE -
Terrain de 1.333 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section ED n° 30, situé 230 Chemin de la Pignore.
- S.C.I. EOURES -
Terrain de 1.200 m² avec construction à usage d'habitation à détacher des parcelles cadastrées Section BC n°s 424, 427, 428, situé 681 Chemin du Grand Pin Vert.
- Messieurs Claude et Jean-Jacques COSTE -
Les lots 1, 7, 17 et 19, soit un appartement avec terrain et emplacements de stationnement dans l'immeuble cadastré Section CR n° 90, situé Impasse de la Baronnette.
- Monsieur et Madame Jean-Pierre MADON
Terrain nu de 1.265 m² cadastré Section BZ n°s 978 et 979, situé 3130 Route d'Eoures.
- S.A.R.L. THISSIMMO -
Terrain nu de 480 m² soit le lot B à détacher des parcelles cadastrées Section BT n°s 170 et 171, situées Traverse Chabrand.
- Monsieur Alain COUKA -
Terrain nu de 16.422 m² cadastré Section CM n°s 587, 588, 589, 590, 1332, 1334, 1346, 1387, 1391, 1393, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, situé Chemin des Boyers.
- Monsieur Antoine MARTIN -
La moitié indivise des parcelles de terrain nu cadastrées Section CV n°s 42, 43, 768, 770 et 772, pour 16.226 m², situées RN 8 de Paris à Toulon.

- S.C.I. HUTHIVA -
Terrain nu de 817 m² cadastré Section BT n° 630 situé 91 Traverse Chabrand.
- Monsieur Raul DE SA MACHADO -
Terrain de 109 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section AP n° 223, situé 23 Lotissement Le Verger des Passons.
- Madame NIECHOJ et Monsieur FERNANDEZ -
Le lot 60 soit un appartement dans l'immeuble cadastré Section AM n° 17, situé 26 Avenue Roger Salengro.
- S.A. H.L.M. LE NOUVEAU LOGIS PROVENCAL - 3 D.I.A. dans la Résidence Campagne Michel, cadastrée Section AM n°s 438 et 452, située Avenue Roger Salengro :
 - Les lots 109 et 723, soit un studio et un emplacement de stationnement ;
 - Les lots 304 et 739, soit un appartement et un emplacement de stationnement ;
 - Le lot 5, soit un appartement.
- Monsieur et Madame Jean-Michel ROHRIG -
Terrain de 290 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section BM n°s 243 et 483, situé 103 Chemin du Quartier des Vaux.
- S.C.I. DOUMA -
Terrain nu de 600 m² soit le lot B à détacher de la parcelle cadastrée Section AV n° 375, située Chemin du Vallon des Gavots.
- Monsieur et Madame Serge ZERBIB -
Terrain de 350 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section BT n° 142, situé 510 Traverse Poucel.
- S.A.R.L. IMMAUREL ET S.A.R.L. SUD INVEST IMMO -
Terrain nu de 372 m² cadastré Section AP n° 609, soit le lot 2 du lotissement Le Clos de la Chapelle, situé 165 Chemin de la Chapelle.
- Monsieur Fouad LARBAOUI -
Terrain de 333 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section BM n° 570, situé 209 Route de la Ciotat.
- S.A. ICF NOVEDIS -
Terrain de 3.280 m² avec immeuble de 24 logements cadastré Section AL n° 58, situé 1 Route d'Eoures / Promenade Pierre Blancard.
- Monsieur et Madame Claude FRADELLA -
Terrain nu de 628 m² cadastré Section BT n° 625, situé 141 Chemin de Cassis.
- Madame Thérèse BROSSAULT -
Terrain de 2.570 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section DL n° 9, situé 3475 Route d'Eoures.
- Monsieur et Madame Jean-Luc DEWEERDT -
Terrain de 1.006 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section DX n° 36, situé 260 Impasse des Bancaous.

- Madame Thérèse GUZZARDI -
Terrain de 251 m² avec immeuble à détacher de la parcelle cadastrée Section AM n° 83, situé 13 Traverse du Moulin.
- Consorts BELLEDONNE -
Terrain de 388 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section BH n° 363, situé 20 Impasse des Glaïeuls – Le Clos Fleuri.
- Madame Martine PERRAUD -
Le lot 11, soit une villa dans la Résidence L'Ensoleïado cadastrée Section BS n° 719, située 1815 Route Nationale 8.
- Monsieur et Madame Benoit VELLERE -
Terrain de 324 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section BS n° 633, situé 120 Traverse de la Pérussonne.
- S.A.R.L. SERIM - 2 D.I.A. situées 1740 Chemin de la Carreirade d'Allauch, Lotissement Les Pins du Garlaban 2, cadastrées Section BD n°s 18, 99 et 100 :
 - Terrain nu de 700 m², soit le lot n° 2 ;
 - Terrain nu de 727 m², soit le lot n° 3.
- Mesdames Stéphanie et Raymonde IACCARINO -
Terrain nu de 199 m² cadastré Section DS n° 63, situé Avenue Maguy Barbaroux.
- Monsieur et Madame Jean-Michel DESROCHES -
Le lot 5, soit un garage dans la Résidence Le Caprier, cadastrée Section AM n° 449, située 56 Impasse des Mésanges.
- Consorts KAHOTKINE – BLANC -
Terrain nu de 592 m² cadastré Section BT n°s 620 et 622, situé 16 Boulevard des Romarins.
- Madame Lilia IVLEFF -
Terrain nu de 1.618 m² à détacher des parcelles cadastrées Section AY n°s 309, 338, 455, 459, 460, 461, 462, 463, 464 et 465, situé Traverse du Petit Pin Vert.
- Monsieur et Madame Bertrand WHERLI -
Terrain de 4.962 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section ED n°s 7, 8 et 9, situé 205 Traverse Basile Paul.
- Monsieur et Madame Gérard PAU -
Terrain de 1.030 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section DH n° 323, situé 5 Allée des Géraniums.
- Monsieur et Madame Claude KUENTZ -
Le lot 18, soit un local d'activités dans l'immeuble cadastré Section AB n° 141, situé 5 Avenue Joseph Fallen.
- S.A.S. YASI -
Terrain de 830 m² avec construction à usage d'habitation à détacher de la parcelle

cadastrée Section BS n° 738 et les 1/6^{ème} indivis des parcelles cadastrées Section BS n°s 661 et 980, le tout situé Avenue de l'Amitié.

- Monsieur WONG KING et Madame JASSEY -
Terrain de 1.109 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section DE n°s 1376 et 1381, situé 185 Impasse des Fauvettes.
- S.A.S. SERIMAG CREATION et S.C.I. DU 391 AVENUE DE JOUQUES -
Terrain de 5.144 m² avec local industriel cadastré Section CV n°s 575, 592, 593, situé 391 Avenue de Jouques.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

MIS EN PLACE PAR DELIBERATION DU 22 NOVEMBRE 2016

Décision de renonciation :

- S.A.R.L. IWHAN -
Un lot de copropriété à créer soit un studio au 2^{ème} étage, dans l'immeuble cadastré Section AB n° 79, situé 9 Cours Voltaire.
- Mme Gilberte IMBERT épouse LLUCIA -
Le lot 2, soit un appartement dans l'immeuble cadastré Section AD n° 305, situé 17 Rue de l'Echelle.
- Mme Jocelyne REYNAUD -
Le lot 1, soit un appartement dans l'immeuble cadastré AE n° 269, situé 7 Rue Peypagan.
- Consorts CASSELI -
Les lots 1 à 6 dans l'immeuble cadastré AI n° 567, soit deux locaux commerciaux, trois appartements et un WC, et le lot 6, soit un appartement, dans l'immeuble cadastré Section AI n°s 10 et 568, situés 1 et 3 Avenue des Goums.
- Monsieur et Madame Eric DESGRANGES -
Le lot 4, soit un appartement dans l'immeuble cadastré Section AD n° 200, situé 15 Rue Martinot / 12 Rue de Guin.
- Monsieur Cyril ARSONNEAU -
Le lot 7, soit un appartement dans l'immeuble cadastré Section AD n° 299, situé 4 Rue de l'Echelle / Rue Sainte Rose.
- S.C.I. GERARD ET MARYSE -
Le lot 4, soit un local commercial dans l'immeuble cadastré Section AD n° 486, situé 5-7 Rue Vivandière.
- Madame Michèle IVALDI épouse GARCIA -
Le lot 4, soit un appartement situé au 1^{er} étage dans l'immeuble cadastré Section AD n° 483, situé 16 Rue Laget.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN
SUR LES CESSIONS DE FONDS ARTISANAUX, FONDS DE COMMERCE,
BAUX COMMERCIAUX**

MIS EN PLACE PAR DELIBERATION DU 22 NOVEMBRE 2016

Décision de renonciation :

- Madame Aurélie CHARRAS -
Bail commercial de salon de coiffure dans l'immeuble cadastré Section AB n° 77,
situé 6 Rue du Jeune Anacharsis.

ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT

DROIT DE SUBSTITUTION

Décision de renonciation :

- Monsieur CAINES et Madame ELIEN -
Terrain de 35.957 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section CI n°s 261,
618, 620, 629, CH n° 482 et 484, situé 1474 Chemin du Bec Cornu.
- Monsieur et Madame BALDASSARI -
Terrain de 1.252 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section BZ n°s 23 et
893, situé 1 Chemin du Ruissatel.
- Monsieur et Madame Gérard CIPOLLI -
Terrain de 3.326 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section CI n° 615,
situé Chemin des Solans.
- Monsieur et Madame Serge SOLINGA -
Terrain de 3.996 m² avec construction à usage d'habitation cadastré Section CN n°s 185,
186, 187, 2038, situé 211 Chemin de l'Argile.
- Monsieur Jean-Pierre MADON -
Terrain nu de 1.265 m² cadastré Section BZ n°s 978 et 979, situé 3130 Route d'Eoures.
- Madame BOARIO Veuve LONG -
Terrain nu de 35.448 m² à détacher des parcelles cadastrées Section CM n°s 600 à 605,
610, 613 à 617, 1454, situé Quartier Les Solans.
- Monsieur Nicolas RANQUE -
Terrain nu de 58.786 m² cadastré Section CL n°s 65 à 68, 137 à 153, 167, 163, 460, 461,
464, Section CN n°s 23 1017 à 1021, situé 1465 Chemin de Lascours – Favary.
- Monsieur Alain COUKA -
Terrain nu de 16.422 m² cadastré Section CM n°s 587 à 590, CM n°s 1332, 1334, 1344,
1346, 1387, 1391, 1393, 2094 à 2100, situé 405 Chemin des Boyers.

- Monsieur Willy JULIEN-FLORY – Monsieur Tristan JULIEN -
Les lots 21, 28 et 29, soit un appartement en rez-de-chaussée dans l'immeuble cadastré
Section CH n° 436, situé Chemin de Ruissatel.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en Justice :

Décision de désigner Maître Gilbert SINDRES, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de l'action menée par Madame Evelyne DEL PICCHIA, représentant le syndicat F.S.U., qui réclame l'octroi d'un local syndical aux fins d'exercice du droit syndical pour les agents du service public de la ville d'Aubagne ;
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de l'assignation près le Tribunal d'Instance aux fins d'annulation de la décision de résiliation de la convention d'occupation de Madame DE HORN, professeur des écoles, bénéficiant d'un logement de fonction proche du groupe scolaire Camp Major.

Décision de désigner la S.C.P. ALLAM, FILLIOL, ABBOU, Avocats :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Marseille par Monsieur Philippe MEYER, à la suite du rejet de son recours gracieux du 25 Aout 2017 tendant au retrait de l'arrêté de régularisation du 21 Juillet 2015 portant avancement d'échelon à l'ancienneté minimum de l'agent.

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS
Article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales
MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur Le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant :

- Groupement RIPARIA (mandataire) / HTV / LETOUBLON-DUPOUY (30200 Bagnols/Cèze) : Mission d'études pour la réduction de la vulnérabilité, la sécurisation et la valorisation des Berges de l'Huveaune, du Centre-Ville à l'Avenue Manoukian
 - Montant : 95.600 € H.T.
 - Notification du marché : 11/12/2017

- Groupement AREP (mandataire) / MENIGHETTI (75647 PARIS) : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission de coordination et de phasage des différents projets identifiés du centre-ville et du quartier de gare dans le cadre de leur redynamisation
 - Montant : 75.751 € H.T.
 - Notification du marché : 08/01/2018

- ULYS S.A.R.L. (13122 Ventabren) : Distribution de documents d'information et imprimés sans adresse
 - Montant maximum annuel : 30.000 € H.T.
 - Notification du marché : 19/12/2017
 - Durée : 1 an renouvelable une fois

Service Enseignement :

- Monsieur Fabien INNOCENTI (13390 Auriol) : 2 Classes de découverte argile d'une semaine, en janvier et février 2018 : 2.800 €

Services Techniques :

- TEM France (13290 Aix-en-Provence) : Mise en place de plots béton pour l'implantation des supports pour les sapins de Noël et la protection des accès (22 et 23/11/2017) : 9.000 € T.T.C.

- PAYSAGES MEDITERRANEENS (13400 Aubagne) : Réfection terrain synthétique La Botte A (12/12/2017) : 25.999,51 € T.T.C.

- AVEMAT-CHERAKI (13420 Gémenos) : Achat d'un tractopelle d'occasion (22/12/2017) : 22.800 € T.T.C.

Service Evènementiel :

Vœux de Monsieur Le Maire (19 et 22/01/2018) :

- FLEUR DE SEL (13821 La Penne/Huveaune) : traiteur : 10.731 € T.T.C.
- YJA (13600 La Ciotat) : scénographie et son/lumière/vidéo : 8.399,88 € T.T.C.

Marche des Rois (6/01/2018):

- Elevage JC ANDRIEUX - Rois Mages (84160 Cadenet) : animations : 2.500 € T.T.C.

--- ooo O ooo ---

APPELS d'OFFRES OUVERTS

- S.M.A.C.L. (79031 NIORT) : Services d'assurance pour la ville (responsabilités et risques annexes)
 - Montant de la prime annuelle : 20.936,80 € H.T.
 - Début du marché : 01/01/2018
 - Durée : 3 ans

Fournitures de denrées alimentaires pour le centre de vacances de Saint-Vincent-Les-Forts :

- Début des marchés : 01/01/2018
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois
- Société Nouvelle ABEIL (05000 Gap) : lot 1 fruits et légumes frais, produits de 4^{ème} et 5^{ème} gamme
 - Montant minimum annuel : 2.000 € T.T.C.
 - Montant maximum annuel : 8.000 € T.T.C.
- ALPAGEL (05000 Gap) : lot 2 surgelés et viandes sous vide
 - Montant minimum annuel : 12.000 € T.T.C.
 - Montant maximum annuel : 35.000 € T.T.C.
- TRANSGOURMET Rhône Gap (05000 Gap) : lot 3 produits laitiers, œufs et charcuterie
 - Montant minimum annuel : 3.000 € T.T.C.
 - Montant maximum annuel : 10.000 € T.T.C.
- TRANSGOURMET Rhône Gap (05000 Gap) : lot 4 épicerie, conserves et divers
 - Montant minimum annuel : 8.000 € T.T.C.
 - Montant maximum annuel : 20.000 € T.T.C.
- KRUT Distribution (13470 Carnoux) : lot 6 sachets repas pique-nique
 - Montant minimum annuel : 3.000 € T.T.C.
 - Montant maximum annuel : 8.000 € T.T.C.

Entretien d'espaces verts :

- Début des marchés : 17/01/2018
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois

- PERA PAYSAGES (13014 Marseille) pour les 6 lots :
 - Lot n° 1 : Z.A.C. LA MARTELLE :
 - Minimum annuel : 10.000 € T.T.C.
 - Maximum annuel : 60.000 € T.T.C.

 - Lot n° 2 : DIVERS ESPACES :
 - Minimum annuel : 15.000 € T.T.C.
 - Maximum annuel : 60.000 € T.T.C.

 - Lot n° 3 : COMPLEXES SPORTIFS, PARC JEAN MOULIN :
 - Minimum annuel : 30.000 € T.T.C.
 - Maximum annuel : 120.000 € T.T.C.

 - Lot n° 4 : JARDIN PALISSY, JARDIN TOURTELLE, P'ARC EN CIEL, PARC DES TROIS DIAMANTS
 - Minimum annuel : 15.000 € T.T.C.
 - Maximum annuel : 60.000 € T.T.C.

 - Lot n° 5 : CIMETIERES DE FENESTRELLE ET DES PASSONS
 - Minimum annuel : 30.000 € T.T.C.
 - Maximum annuel : 120.000 € T.T.C.

 - Lot n° 6 : TRAMWAY, TERRE DE GARANCE, BERGES DE L'HUVEAUNE
 - Minimum annuel : 40.000 € T.T.C.
 - Maximum annuel : 160.000 € T.T.C.

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE DECISIONS D'ORDRE FINANCIER**

Conformément à la délibération n° 02-280414 du Conseil Municipal du 28 Avril 2014 et à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions d'ordre financier :

ETAT d'UTILISATION DE LIGNE DE TRESORERIE

Délibération du Conseil Municipal du 28 Avril 2014, visée par la Préfecture le 30 Avril 2014, fixant le montant maximum de la ligne de trésorerie à 10.000.000 €uros.

Décision du 24 Juillet 2017, visée par la Préfecture le 24 Juillet 2017 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 4.300.000 €uros pour une durée d'un an, à effet du 27 Juillet 2017 (contrat 9617131114A).

Décision du 31 Juillet 2017, visée par la Préfecture le 31 Juillet 2017 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 2.200.000 €uros pour une durée d'un an, à effet du 08 Août 2017 (contrat 9617131115A).

Convention de ligne de trésorerie Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse (contrat 9617131114A)

Montant maximum	4.300.000 €
Durée	1 an
Taux d'intérêt Index Eonia + marge de 1,60 % (valeur du 06.03.18 : 1,24 %) valeur Finance Active du jour	
Capital restant dû en début de période	4.300.000 €
Nombre de tirage	0
Nombre de remboursement	0
Capital restant dû en fin de période	4.300.000 €

Convention de ligne de trésorerie Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse (contrat 9617131115A)

Montant maximum	2.200.000 €
Durée	1 an
Taux d'intérêt Index Eonia + marge de 1,60 % (valeur du 06.03.18 : 1,24 %) valeur Finance Active du jour	
Capital restant dû en début de période	2.200.000 €
Nombre de tirage	0
Nombre de remboursement	0
Capital restant dû en fin de période	2.200.000 €